

une réunion composée d'hommes dont vous ne pouvez pas partager les convictions, mais qui, permettez-moi de vous le dire, ont droit à votre respect.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Joseph DE CARAYON-LATOUR.

Dans les cercles parlementaires, on attache une réelle importance à la lettre de M. de Carayon-Latour; tout le monde en reconnaît l'inspiration élevée. Les journaux de la gauche, depuis le discours de M. du Temple et la lettre de M. de Francieuf, prétendaient rendre non-seulement l'extrême-droite, mais le parti légitimiste tout entier responsable de ces manifestations. Il y avait peu de loyauté dans cette prétention, et beaucoup de perfidie. M. de Carayon-Latour a trouvé, en répondant à M. Saint-Genest, le moyen de dégarer son parti. La lettre est empreinte de la loyauté, du patriotisme et de la fermeté dont, plus d'une fois déjà, M. de Carayon-Latour avait donné la preuve.

En même temps, l'Union tient à rappeler qu'elle n'est pas solidaire « du discours de M. du Temple, ce discours dont chacun sait que la portée ne dépasse pas les limites dans lesquelles s'agit la personnalité du député d'Ill-et-Vilaine. » Elle désavoue de nouveau « les commentaires d'une lettre de Versailles publiée dans l'Union, et qui amenait aussitôt M. Laurentie à exprimer lui-même l'opinion du journal dont il a la direction, sur « un discours perdu, disait-il, dans la région des fantaisies. »

CHRONIQUE

Nous avons rapporté dimanche, d'après l'Union, que Monseigneur le comte de Chambord avait souscrit en faveur des inondés pour une somme de 5,000 francs. Nous lisons l'Echo de la Province :

« Ou a bien voulu nous communiquer une note annonçant que Mgr le comte de Chambord souscrit en faveur des inondés pour une somme de quinze mille francs. »

Les souscriptions reçues par le comité présidé par Madame la Maréchale de Mac-Mahon ont dépassé déjà la somme de deux millions. Dans cette somme ne sont pas comprises les souscriptions particulières, telles que celles organisées par plusieurs journaux, les quêtes ordonnées par les évêques dans leurs diocèses, ni les secours recueillis à l'étranger, etc. etc.

Nous avons dit qu'un grand nombre de députés appartenant aux départements qui viennent d'être victimes de l'inondation avaient eu une entrevue avec M. le Maréchal de Mac-Mahon. Dans le cours de la conversation, le Maréchal est entré dans des détails très-intéressants sur son voyage, et sur les localités qu'il a visitées. Il a annoncé que le nombre des victimes qui ont trouvé la mort au milieu des eaux s'élève à environ 700. chiffre énorme, mais qui est heureusement loin de celui que l'on avait annoncé dans le premier moment. En effet, on avait parlé de plusieurs milliers de morts.

L'Union publie le télégramme suivant :

« Rome, 5 juillet, 3 h. 20 soir. Après le consistoire, les membres du Sacré-Colège ont voté une somme de 10,000 fr. en faveur des inondés de la Garonne. Les chamoines de St Jean de Latrou ont souscrit pour 300 fr. »

Voici le texte de la proposition qui a été adoptée hier par le Conseil municipal de Paris au profit des inondés :

Les conseillers municipaux soussignés, Considérant que si les citoyens d'un même pays doivent être, en tout temps, unis entre eux par les sentiments d'une étroite fraternité, c'est surtout lorsqu'éclatent de grandes calamités qu'il convient que ces sentiments se manifestent;

Considérant que le cœur de la ville de Paris, dans de semblables circonstances, a toujours battu à l'unisson de celui de la France, et que les représentants de la capitale répondront à la pensée de tous ses habitants en montrant en leur nom, qu'ils savent comprendre et remplir les devoirs de solidarité et d'assistance qui naissent à la suite de semblables catastrophes;

Proposent à leurs collègues d'exprimer le regret de ce qu'il ne leur ait pas été possible de témoigner plus tôt la profonde douleur qu'ils ont éprouvée à la nouvelle des inondations qui viennent d'affliger plusieurs de nos départements du Sud-Ouest, et de décider qu'il sera prélevé sur la réserve du budget une somme de 200,000 fr. applicable au soulagement des misères d'un trop grand nombre de Français si cruellement atteints.

Signé: HÉROLD, TENAILLE-SALIGNY, DIEZ-MONNIN, MARTIN BERNARD et DEGOUE-DENUQUES.

Les souscriptions des membres de l'Assemblée nationale en faveur des inondés s'élèvent, quant à présent, à la somme de 191,950 fr.

D'autre part, enfin, les diverses souscriptions versées à la caisse centrale du Trésor à Paris, s'élèvent à la somme de 593,118 fr. 23 c.

Le Times publie la dépêche suivante :

« Paris, le 4 juillet. » La rumeur d'un mariage entre la princesse de Grigenti et le prince Jean-Frédéric-Charles de Hohenzollern continue à gagner du terrain ici; on écrit qu'il est sérieusement question de cette union. »

On écrit de Bruxelles, 4 juillet :

» Dans toute la Belgique, les souscriptions continuent.

» Une liste déposée à la Chambre des Représentants a produit 3,000 fr.

» Les membres du Sénat, avant de se séparer, ont également souscrit: Une représentation du Tour du Monde, qui a eu lieu cette semaine, a produit 1,600 fr. M. Baude, ministre de France, tout le personnel de la légation, et M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, assistaient à la représentation.

» Une fête musicale aura lieu la semaine prochaine au Jardin zoologique; elle promet d'être très-brillante et très-fructueuse.

» A Liège, des concerts s'organisent; à Anvers, la première liste du Précurseur accuse 7,000 fr.

» Une collecte sera faite lundi à Malines, lors de la deuxième sortie de la magnifique cavalcade organisée à l'occasion du centenaire de Saint Rombaud.

» Toutes les personnes honorables de la ville se chargeront des collectes.

» Les douleurs des populations françaises si cruellement éprouvées rencontrent ici des sympathies unanimes. »

On lit dans l'Ordre :

» En réponse à la lettre adressée hier par M. Granier de Cassagnac à M. Gambetta, la République française de ce matin déclare que M. Gambetta ne se battra pas, « attendu qu'il a d'autres charges et d'autres devoirs envers son parti, envers la France et la République. »

» Nous laissons aux humbles mortels le soin d'apprécier, de la part de M. Gambetta, ces allures de mikado et de dauphin. »

Le Constitutionnel raconte que les membres des différents groupes de l'Assemblée ont reçu hier matin une lettre de faire part de la mort de M. Carion; cette lettre est ainsi conçue :

« Nous avons l'honneur de vous faire part de la mort de M. Carion, enterré civilement par les soins du comité de la libre-pensée. »

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 6 juillet 1875.

Les gauches ont décidé d'entreprendre une campagne, en voulant trop hâter la dissolution. Les résolutions adoptées, hier, par l'extrême-droite et le centre droit ne permettent plus de compter que l'Assemblée puisse se dissoudre au milieu du mois prochain.

Les membres de la droite sont persuadés qu'il est impossible de discuter tranquillement, en un mois et demi, les projets de loi que l'Assemblée a votés hier, et qu'il est nécessairement par cette Chambre, en conséquence, ils sont résolus à demander une prorogation à partir du 15 jusqu'au 31 novembre. Pour ces députés, — ils sont très nombreux à droite — il est impossible de songer aux élections avant le printemps prochain.

Dans le centre droit, cette même opinion domine, tout-à-fait nous devons à la vérité de dire que beaucoup de membres appartenant à ce groupe parlementaire n'hésiteraient pas à se prononcer en faveur d'une dissolution pour cette année si le scrutin d'arrondissement était adopté.

Ils désirent donc attendre, avant de traiter cette question, que la loi électorale soit discutée. Ils font observer que, si le scrutin de liste est voté, il s'ensuivra une crise ministérielle. Or, quelle que soit la composition du nouveau cabinet, il serait impossible au nouveau ministère de procéder à des élections dans un court délai.

D'autre part, il conviendrait d'examiner si des raisons d'un ordre supérieur l'obligeraient pas le gouvernement à retarder des élections faites sous l'empire du scrutin de liste.

Telles sont, en résumé, les opinions manifestées par les députés du centre droit.

Eu ce qui concerne les groupes de Clercq et Laverge, les membres de la réunion de Clercq pensent à peu près comme la droite modérée: C'est-à-dire que les élections doivent être ajournées au printemps de 1876.

Les députés du groupe Laverge se rapprochent de l'opinion du centre droit; à l'exception de M. Léonce de Laverge, ils sont tous partisans du scrutin d'arrondissement.

La commission des Trente a terminé, hier, ses travaux, en mettant la dernière main à la loi de réforme électorale. M. Picard a promis d'être en mesure de lire son rapport à la fin de la semaine il faudra discuter, avant la loi des pouvoirs publics, la loi de l'enseignement supérieur en dernière lecture, la loi du Sénat, vous voyez donc que les membres de la droite ont bien raison de dire qu'en moins de six semaines, il est impossible de mener à bonne fin ces discussions.

Très vive émotion dans le monde républicain causée par une querelle des plus violentes qui a eu lieu entre M. Gambetta et M. Barodet, ce dernier se

portant fort pour le groupe des démocrates, démocrates purs. Il paraît que la modération, en usage depuis quelque temps à gauche, a complètement été banni de cet échange d'explications. Il aurait notamment été demandé à M. Gambetta si on l'avait chargé de faire le jeu de l'orléanisme et si, par hasard, la thèse de la nécessité d'une prompt dissolution n'était pas le prétexte inventé pour pousser ses amis dans la voie des concessions perpétuelles.

En réponse à la provocation de M. Granier de Cassagnac père, la République française répond, ce matin, que M. Gambetta a de trop grands devoirs à remplir pour se battre avec le premier ou le dernier venu.

Vous remarquerez que l'un des motifs du refus des droites de s'engager maintenant pour la dissolution, c'est l'état de nos relations extérieures, ce qui indiquerait encore des craintes du côté de l'Allemagne.

Il y a eu, dit-on, dans ces derniers jours, une légère alerte, mais elle s'est dissipée.

D'après les conversations du monde diplomatique l'incident Gontaut-Bismark n'aurait pas la gravité qu'on lui attribue; notamment, il serait inexact que le chancelier prussien ait songé à demander le changement de notre ambassadeur, mais il est certain que celui-ci, envoyé à Berlin presque sur la demande de l'impératrice Augusta, est au moins froidement vu de M. de Bismark.

Avec un rare patriotisme, quelques feuilles radicales font le jeu de ce dernier en attaquant M. de Gontaut en ce moment et en lui reprochant vivement ses sympathies cléricales.

Demain a lieu à Nancy la solennité de la consécration de la nouvelle Basilique, magnifique monument élevé par la foi des Lorrains par l'initiative et le zèle infatigable de M. l'abbé Trouillet, curé de cette paroisse. Mgr l'archevêque de Paris sera le prélat consécrateur assisté de N. N. S. S. l'évêque de Nancy, l'évêque auxiliaire de Genève, l'évêque de Digne, l'évêque de Rhodéz, l'évêque de Bayeux, l'évêque de Châlons, l'évêque de Verdun, l'évêque de Gap.

Les révérendissimes Pères abbés mitrés de Septfonds, d'Arguebelles, des Neiges, des Dombes.

Une cantate sera exécutée par 50 instrumentistes et 120 choristes, elle est l'œuvre de notre digne ami, le capitaine Blanc, rédacteur en chef de la Gazette de l'Est.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 6 juillet

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

A l'occasion du procès-verbal, M. GARIVIER demande à relever une insinuation qu'il a cru remarquer dans le discours de M. Courbet-Poulard. L'orateur déclare avoir aucun intérêt quelconque dans une entreprise industrielle ou financière.

M. COURBET-POULARD se défend d'avoir voulu émettre l'insinuation dont il s'agit.

M. JULES BRAME, de son côté, proteste contre d'autres insinuations de M. Courbet-Poulard qu'il déclare blessantes pour la députation du Nord, insinuations d'autant plus graves que faisant partie d'un discours écrit, elles n'ont pas pour excuse l'improvisation de l'improvisateur.

M. COURBET-POULARD déclare que, dans sa pensée, les paroles qu'il a prononcées n'avaient aucune portée blessante.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet suivant :

Art. unique. — Le président de la République française est autorisé à ratifier, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité de commerce conclu à Saigon, le 27 août 1874, entre la France et le royaume d'Annam. Une copie authentique de ce traité sera annexée à la présente loi.

Le projet est adopté sans débat.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la concession à la compagnie de Picardie et Flandres, des chemins de fer : 1° de Cambrai à Douai; 2° d'Aubigny-au-Bac à Somain avec embranchement sur Abbecon; 3° de Douai à Orchies.

M. COURBET-POULARD remonte à la tribune pour continuer son discours, interrompu à l'issue de la séance d'hier. L'orateur a pu, après l'amendement de M. Paris, tendant à substituer à la concession demandée par la commission, en faveur de la compagnie Picardie-Flandres, la concession à la compagnie du Nord des deux lignes portées au projet et d'une troisième ligne de Douai à Orchies.

M. DE LARCY, qui est le premier auteur du projet, prend la parole. M. Courbet-Poulard défend la convention qu'il a passée avec la compagnie Picardie-Flandres. L'orateur place cet acte sous la responsabilité morale de l'ancien cabinet dont M. de Larcy faisait partie. Si la convention est ratifiée, M. Courbet-Poulard n'a pas contenté tout le monde, ce qui était impossible, elle a du moins répondu au bien du département intéressé. Elle constitue donc une œuvre consciencieuse à tous égards. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la commission des chemins de fer a bien voulu l'honneur de son approbation. Et cela est si vrai qu'en attendant hier M. le rapporteur Kranz soutenir avec non moins de talent que d'autorité le projet dont M. de Larcy est l'auteur, l'orateur n'a pu se défendre d'un sentiment de satisfaction. « Je ne croyais pas, dit l'orateur, en terminant, avoir si bien agi, et maintenant je m'en rapporte entièrement à la sagesse de l'Assemblée. »

M. CAILLAUX, ministre des travaux publics, croit devoir combattre le projet de son prédécesseur. Les lignes qu'il s'agit de construire sont toutes d'intérêt général. Sur ce point tout le monde est d'accord. Cela posé, deux choses sont en présence. L'une et l'autre ne réclament ni subvention ni garantie d'intérêt. Mais la compagnie du Nord offre en plus de la compagnie Picardie-Flandres : 1° la construction de la ligne de Douai à Orchies; 2° l'abandon au Trésor d'une créance litigieuse d'environ 2 millions et demi. En outre, la compagnie du Nord offre la certitude d'une construction plus parfaite et d'une exploitation plus avantageuse. Il est donc manifeste que toutes choses étant égales d'ailleurs, la compagnie du Nord doit obtenir la préférence. Le ministre des travaux publics, qui incombe l'honneur de l'intérêt général, ne pouvait se soustraire à ses considérations. Le ministre se préoccupe aussi de donner qu'il ferait la formation dans notre grand réseau de chemins de fer, d'un réseau de lignes secondaires dont la concurrence pourrait nuire à l'intérêt des grandes compagnies et, par contre-coup, réa-

liser d'une manière fâcheuse sur les finances de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, le ministre se rallie au contre-projet Paris et croit qu'il est préférable au projet de la commission et prie l'Assemblée de l'adopter.

Le ministre conclut en déclarant que d'ailleurs, quelle que doive être la décision de l'Assemblée sur cette question, il sera le premier à s'y soumettre.

M. le rapporteur KRANZ présente quelques observations nouvelles en faveur du projet de la commission. L'orateur réclame du gouvernement, pour les lignes secondaires, une protection égale à celle qu'il accorde aux grandes compagnies. Incidemment, il rappelle que le projet qu'il défend n'a pris naissance qu'après l'insuccès d'une tentative de transaction entre la compagnie Picardie-Flandres et la compagnie du Nord.

M. MATHIEU-BODET monte à la tribune. Aux voix!

La clôture! L'Assemblée consultée décide que la discussion est close.

Un scrutin s'ouvre sur l'article 1er du contre-projet Paris et consorts portant concession à la compagnie du Nord.

Un instant après, M. le Président annonce qu'il va être procédé au pointage du scrutin. Les secrétaires se retirent pour procéder à cette opération.

L'article 1er du contre-projet de M. Paris est rejeté par 317 voix contre 294.

M. le Président veut mettre aux voix l'ordre du jour de la séance de demain.

M. d'ARNOVILLE dépose une proposition tendant à ce que les séances soient levées à 6 h. moins un quart.

M. le Président dit que la proposition de M. d'Arnoville sera soumise à la formalité exigée pour toutes les modifications à apporter au règlement. Il met aux voix le renvoi à demain de la suite de la séance.

La Chambre décide que la discussion doit continuer.

M. Paris déclare qu'il retire son contre-projet.

Les articles du projet de la Commission sont successivement mis aux voix et adoptés. L'ensemble du projet est adopté.

La séance est levée à 6 h. 10.

ETRANGER

ESPAGNE. — Plusieurs journaux de Paris publient les dépêches suivantes :

» Hendaye, 5 juillet, 1 h. 10 s. » Le roi est arrivé aujourd'hui à Villafraanca pour le maintien des fueros du Guipuzcoa. Il sera ensuite proclamé roi immédiatement.

» Après des conférences avec le roi, le général Perula et le comte de Bardi sont sortis pour inspecter respectivement les lignes d'Alava et de Castille.

» Le général Perula a fait une proclamation qui se résume ainsi : En avant pour la victoire ou pour la mort. On s'attend à de prochains événements.

» Le bombardement de Saint-Sébastien a commencé.

» Le père du roi étant rentré en France on a menacé de l'arrêter. Il est parti pour voyager à l'étranger.

» Hendaye, 6, 11 h. 30, mat. » Une dépêche de Madrid annonce deux grandes victoires de Don Carlos sur Jovelar, entre Vistabella et Villafraanca. La plus importante a eu lieu le 29 juin. — Détails poste. — Le ministère régence est atterré, et accuse Martines-Gampos de négligences. — La rente est descendue à 19 10.

» L'acte de la junte, réunie autour de l'arbre de Guercica, pour proclamer Charles VII « Seigneur de Biscaye, » qui ne s'était pas renouvelé depuis quatre cents ans, a été d'une grande solennité et salué par de frénetiques acclamations.

» Un officier de marine et un capitaine d'infanterie alphonziste sont encore venus le 2 offrir leur épée à Sa Majesté.

» Le Roi est arrivé hier 5, à Durango, se dirigeant sur Villafraanca.

» En Catalogne, Gerone et Vich sont très menacés par Savalls.

» A Barcelone, l'alarme est très grande par suite de l'approche des carlistes. Le conseil municipal s'est réuni en séance permanente.

» Les arrestations en masse et les confiscations commencent dans toutes nos provinces. Des représailles énergiques sont inévitables.

» L'Agence Havas nous envoie ce télégramme :

» St-Sébastien, 6 juillet. » Des vapeurs débarquent un nombreux matériel de guerre et des gros canons destinés à armer les forts détachés qui couvrent Renteria.

» Les carlistes ont établi une nouvelle batterie à Santiagonendi pour tirer sur St-Sébastien.

» L'Oriflamme, bâtiment de la marine de guerre française, est entré dans le port afin de protéger les étrangers, s'il en est besoin.

» On signale une dissidence complète entre les membres des juntes carlistes de Biscaye.

» Le comité carliste de Londres a reçu la dépêche suivante, datée de Tolosa le 3 juillet :

» L'artillerie carliste a repoussé 8,000 alphonzistes entre Lorin et Allo (Navarre). 14,000 alphonzistes ont été défaits près de Puebla.

» Le fils de l'ancien ministre isabelliste, Negrete, accompagné de beaucoup d'officiers alphonzistes, a pris du service au camp carliste. Mogrovejo avance toujours.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Séance extraordinaire du 6 juillet 1875

Présidence de M. L. Watine-Wattinne, adjoint.

Secrétaire: Pierre Parent.

Étaient présents: MM. L. Watine-Wattinne et Scrépel-Roussel, adjoints; Joseph Quint, Delepote-Bayart, A. Scrépel, A. Morel, C. Godfrey, François Seney, Léon Foveau, C. Pollet, Jean-Baptiste Delplaigne, Paul Scrépel, Harinkouck, E. Baas, Pierre Parent, A. Tiers.

Une collecte faite avant-hier au Collège de Roubaix au profit des inondés, a produit 732 francs.

Dans sa séance du 5 juillet, le Comité des Mines de Lens a voté une somme de dix mille francs en faveur des inondés du Midi.

On sait que la loi du 19 mai 1874, relative au travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures est en vigueur depuis le 3 juin dernier. Afin d'en assurer l'exécution, le mi-

nistre de l'Agriculture et du Commerce vient, par une circulaire en date du 19 de ce mois, d'envoyer à tous les préfets les types des divers imprimés qui doivent servir à l'application de cette loi: règlements d'administration publique des 22 mars, 12 et 27 mai 1875, modèles de registres d'inscriptions des enfants employés dans chaque commune; enfin un spécimen de livre qui contient les principales dispositions législatives sur la matière. Ces imprimés devront être exactement reproduits dans chaque préfecture à l'usage des communes et des intéressés.

Dans la dernière séance du Comité agricole de Lille, M. Hellin a communiqué le projet de réponse qu'il a préparé à la demande de renseignements de M. le préfet sur l'état des récoltes: La floraison des blés se fait dans de bonnes conditions; on peut compter, s'il ne survient pas d'accident, sur une récolte moyenne. Le lin a un peu souffert à la suite des pluies, il donnera de la graine, mais la tige ne formera à peine qu'un tiers de récolte ordinaire. Les betteraves, les pommes de terre, les haricots se présentent bien; les avoines se sont améliorées et donneront une récolte ordinaire. Les fourrages, qui semblaient devoir faire défaut, auront probablement une seconde coupe satisfaisante qui réparera un peu le déficit de la première.

On parle de l'établissement à Lille d'un jardin zoologique analogue à celui d'Anvers, et pour lequel est choisi et acheté par une compagnie d'actionnaires un emplacement merveilleusement approprié: la magnifique campagne de M. Bigot, ancien maire de Lille (le château de l'Arbonneuse), situé à Esquermes, à l'extrémité de la rue d'Islay.

On sait que le parc de l'Arbonneuse est une véritable forêt, entrecoupée d'un réseau inextricable de cours d'eau. Sur cette vaste superficie de plus de 18 hectares foisonnent les sites pittoresques, les ombres, la verdure que les établissements du même genre s'obtiennent généralement qu'au prix de sacrifices énormes, et qu'il suffira de peu de frais pour approprier de tous points à la destination nouvelle. Pour les constructions, même avantage: Le château actuel sera conservé, sauf détails secondaires d'aménagement.

Un fait curieux que nous livrons aux réflexions de nos colombophiles. Il y a eu dimanche dernier à Limoges un lâcher de 230 pigeons envoyés de Roubaix par la société des Amis des Nénis établie rue du Collège, à l'Établissement de l'Étoile. A 7 h. du matin, heure du lâcher, le vent était au Nord, et le temps à la pluie. Or, de tous les pigeons concurrents un seul est rentré, le lendemain lundi, à 12 heures 23 minutes. Ce victorieux appartient à M. Lauwers, boucher rue de l'Abattoir, qui lui devra environ 285 fr. de prix... Ce qui y a de vraiment piquant dans ce retour unique, c'est que M. Lauwers, en se reportant à 14 ans en arrière, trouve le grand-père de son fier pigeon renvoyé le même exploit sur Bordeaux et le père même en faire autant 7 ans après, venant de Châteauroux. Il exis e donc aussi parmi les pigeons une noblesse qui ne forlignne pas.

Un ouvrier de la rue des Filatures, Paul Delanoy, atteint depuis six ans d'une maladie de poitrine et sujet à des syncopes fréquentes, s'éprouvée hier matin, dans la rue St-Maurice, une nouvelle faiblesse à la suite de laquelle, transporté d'urgence à l'hôpital, il n'a pas tardé à succomber. Il était marié, sans enfants.

On a arrêté, rue de Tourcoing, un journalier, André Loens, coupable de s'être livré sur la personne de sa femme à des violences que nos mœurs n'autorisent pas.

Un donateur démissionnaire, Gedeon C... Agé de 28 ans, est inculpé d'avoir trempé dans le vol d'une somme de 1,000 fr. ainsi que de plusieurs objets de literie appartenant à un autre donateur de Roubaix, le nommé Henri D..., âgé de 51 ans. La femme de D..., en le quittant pour suivre l'inculpé, a déposé le mari au bénéfice de l'amant. Les deux coupables sont en fuite.

On a abattu hier à l'abattoir 24 chiens trouvés sans maîtres sur la voie publique et mis en fourrière. Voilà bien des animaux victimes de la négligence de leurs maîtres.

Très-souvent, surtout dans les campagnes, on tire des coups de fusils sur les pigeons voyageurs. La loi punira très-rigoureusement ce délit; si même on emporte le tué, l'article 420 du Code pénal est applicable.

On ne saurait trop recommander de laisser en paix ces intéressants volatiles, qui ont rendu tant de services au pays pendant la dernière guerre.

Quelques proverbes agricoles pour juillet :

Au mois de juillet la faucille au poignet.